

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
MORBIHAN

Arrondissement de
Pontivy

**PROCES VERBAL
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Commune de Radenac

Séance du 01/07/2021

Date de la convocation

23/06/2021

Date d'affichage

23/06/2021

Nombre de membres

Afférents au conseil
municipal : 15
En exercice : 13
Votants :

L' an 2021, le 1 Juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Radenac, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Saint-Fiacre, sous la présidence de Monsieur Bernard LE BRETON, Maire,

Présents : M. LE BRETON Bernard, Maire, Mme GICQUEL Claudine, M. ALLAIN Philippe, M. PIRIO Philippe, Mme VÉRA Aurélie, Mme MILETTO Michèle, M. GUILLARD André, Mme LE GARREC Julie, Mme NOGUES Christelle, M. PENVEN Henri, M. BRÉDOLÈSE Hervé, Mme MOUELO Valérie, M. LE CALLONNEC Stéphane

Excusée ayant donné procuration : Mme GUÉGAN Manon à Mme NOGUES Christelle
Excusé : M. DEDIEU Philippe

Secrétaire de séance : M. LE CALLONNEC Stéphane

Ordre du jour :

- Intervention C.C.I.,
- Modification des limites d'agglomération,
- Travaux de voiries 2021,
- Travaux logement des Bouiards,
- Maison vicariale : Diagnostic structure
- Tarif cantine 2021-2022,
- Décisions modificatives n° 1,
- Délégation de signature :
 - * Participation fonctionnement école publique,
- Indemnités gardiennage églises communales,
- Subvention 2021 complément,
- Recensement 2022,
- ALSH,
- Projet ferme solaire,
- Bibliothèque,
- Divers.

Monsieur le Maire le soumet à l'approbation du conseil municipal le compte rendu de la réunion du 20 mai 2021.
Le compte rendu du 20 mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire aborde ensuite l'ordre du jour de la séance.

Objet de la délibération : Etude de la Chambre de Commerce et de l'Industrie (Délib. 2021/07/01)

Monsieur le Maire remercie de leur présence les membres de la délégation de Pontivy de la CCI du Morbihan à savoir monsieur Jean-Marie HERVÉ, responsable de la délégation et madame Valérie DUMAS, animatrice territoriale.

Monsieur Jean-Marie HERVÉ informe l'assemblée des différentes missions de la CCI et ses différents domaines d'intervention. Il précise qu'une étude de faisabilité sur l'ouverture de commerces peut être envisagée sur la commune à partir de la mi-septembre.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de lancer une étude sur la faisabilité de création de commerces et de confier à la CCI du Morbihan (Délégation de Pontivy) cette étude.

Objet de la délibération : Modifications des limites d'agglomération (Délib. 2021/07/02)

Sur proposition de monsieur le Maire, le conseil municipal valide les modifications d'entrées d'agglomération dans les rues du Moulin à vent et de la Maladrerie pour tenir compte du bâti existant.

Il est précisé que conformément à l'article R 411-2 du code de la route les limites de l'agglomération sont fixées par arrêté du maire.

Objet de la délibération : Délégation de signature : Travaux de voiries 2021 (Délib. 2021/07/03)

Monsieur le Maire rend compte de la consultation des travaux voiries 2021 et précise que cette consultation s'est faite sous la forme d'un groupement de commande entre les communes de Radenac, Gueltas, Rohan et Saint-Gonnery.

Le montant du marché global à bons de commande pour les 4 communes est de **204 958.37 € H.T.** et pour la commune de Radenac, le montant est de **44 104.93 € H.T.**

Monsieur le Maire précise que l'Entreprise **COLAS Centre Ouest** de LOUDÉAC a été retenue.

Le conseil municipal prend acte de la décision prise dans le cadre de la délégation de signature au Maire conformément à la délibération du 28 mai 2020 relative aux délégations consenties au Maire par le conseil municipal.

Objet de la délibération : Expertise structure - Maison vicariale (Délib. 2021/07/05)

Monsieur le Maire rend compte de la consultation relative à la mission d'expertise de la maison vicariale qui s'est déroulée du 05 mai au 04 juin 2021 et précise que trois cabinets (Bretagne ingénierie de Pontivy, Pierre de Liens de Lorient et Gwenan Expertise de Pluneret) ont répondu à la consultation.

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient la proposition de Gwenan Expertise de Pluneret pour un montant de 3 200.00 € H.T.

Objet de la délibération : Tarifs cantine 2021 - 2022 (Délib. 2021/07/06)

Sur proposition de monsieur le Maire, le conseil municipal fixe le prix des repas à la cantine pour la rentrée scolaire **2021-2022** à compter du **1er août 2021** de la façon suivante :

- repas élève : **3.25 €**
- repas adulte : **5.15 €**
- repas à partir du 3ème enfant : **2.55 €.**

Il est précisé que madame Aurélie VÉRA s'est abstenue au vote pour cette délibération.

Objet de la délibération : Décisions modificatives n° 1 - Budget Commune (Délib. 2021/07/07)

Les décisions modificatives relatives au budget de la Commune sont validées par le Conseil Municipal.

Objet de la délibération : Participation école publique Saint-Jean Brévelay (Délib. 2021/07/08)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le montant de la participation financière à la gestion de l'école publique de Saint-Jean Brévelay pour l'année scolaire 2019 est de **405.82 €.**

Il précise qu'un seul enfant est concerné par cette participation.

Le conseil municipal prend acte de la participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de Saint-Jean Brévelay conformément à la délibération 2020/06/04 du 25 juin 2020 relative aux frais de fonctionnement des écoles publiques.

Objet de la délibération : Indemnités pour le gardiennage des églises communales (Délib. 2021/07/09)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par circulaire du 23 mars 2021, monsieur le Ministre de l'Intérieur précise que l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales peut faire l'objet d'une revalorisation annuelle calculée sur le point d'indice des fonctionnaires.

En conséquence, le montant pour un gardien ne résidant pas sur la commune est fixé pour l'année 2021 à **120.97 €**.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer l'indemnité de gardiennage des églises communales.

Objet de la délibération : Demande de subventions (complément) - Délib. 2021/07/10

Le Conseil Municipal, après examen des demandes écrites reçues à ce jour, décide de voter les subventions et participations suivantes :

Subventions :

- Ecole Notre Dame du Plasker	426.65 €
- Banque alimentaire	300.00 €

Participations :

- Banque alimentaire	80.00 €
----------------------	---------

Objet de la délibération : Recensement 2022 (Délib. 2021/07/11)

Le recensement de la population se déroulera du **20 janvier 2022 au 19 février 2022** et il appartient à la commune de nommer l'agent coordonnateur.

Il est précisé que pour ce recensement des agents recenseurs devront être recrutés.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, nomme monsieur Loïc HANRIO, secrétaire de Mairie en qualité de coordonnateur communal et madame Annie PICHOT en qualité de coordonnateur suppléant.

Objet de la délibération : Participation ALSH (Délib. 2021/07/13)

Monsieur le Maire fait le bilan de l'activité de l'accueil de loisirs sans hébergement pour l'année 2020.

L'activité compte tenu du contexte sanitaire de l'année 2020 est déficitaire et le résultat de l'année est de - 73 173.31 €.

Il est proposé de valider, après déduction des mises à dispositions et charges par la commune de Radenac, la somme de 15 476.29 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la participation de la commune de Radenac pour un montant de **15 476.29 €** au titre de l'activité ALSH 2020.

INFORMATIONS

IV - Travaux Logement des Boulards
Reporté pour complément d'informations.

X - Subvention : Banque Alimentaire
Madame Claudine GICQUEL fait un point sur la réunion qui s'est déroulée le 24 juin avec les membres des CCAS des communes de Radenac et Réguiny sur la pérennité de la banque alimentaire à Radenac.

XII - Projet ferme solaire

Monsieur le Maire fait un point sur le projet de ferme solaire qui pourrait être réalisé sur les terrains comprenant une quarantaine d'hectares et appartenant à la société LAFARGE et à d'autres propriétaires privés. Ces terrains sont actuellement classés en zone dédiée à l'installation de panneaux photovoltaïques au PLUi de Pontivy Communauté

approuvé le 18 mai 2021 et pour une partie inclus dans le périmètre de protection éloigné du captage d'alimentation d'eau potable du Perthu rouge.

Monsieur le Maire précise que plusieurs partenaires interviennent et notamment la Commune, Pontivy Communauté et Morbihan Energies pour pré-étudier la faisabilité d'une nouvelle ferme solaire où les collectivités seraient associés à la gouvernance du projet.

XIV - Bibliothèque

Un point est réalisé par monsieur le Maire sur le projet de bibliothèque en réseau avec les communes de Rohan, Pleugriffet, Régigny, Gueltas et Saint-Gérand.

DIVERS

- Sécurisation sur RD 11

Par courrier du 17 juin le conseil départemental a retenu en 2022 (en fonction des priorités budgétaires) les travaux de sécurité routière au Pont de Saint-Fiacre.

- Tour de France

Il est souligné que l'animation lors du tour de France fut une vraie réussite.

- Domicile partagé

Madame Claudine GICQUEL informe l'assemblée que des travaux de peinture sont à programmer au domicile partagé Alexis LOUER dans les deux logements disponibles à ce jour.

- Conseil Municipal

La prochaine réunion du conseil municipal est programmée le 09 septembre 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 00.

Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2021 comprenant les délibérations du numéro 2021/07/01 au 2021/07/13.

Affiché, le

Le Maire,

Bernard LE BRETON